

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Palmarolle tenue le lundi 3 mars 2025 à 19h, au 124 rue Principale, Palmarolle.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse Mme Véronique Aubin
Conseiller Mmes Josée Aubin
 Sabrina Turgeon
 Dominique Aubin
 MM. Éric Matte

ABSENCE (S) :

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Directeur général / Gilles Cossette
Greffier-trésorier

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 19 heures et 02 minutes.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique Aubin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 25-03-28

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ;
 - 2.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025 ;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT ;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS ;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ;
 - 5.1. LETTRE DE PLANIFICATION DE L'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2024 ;
 - 5.2. DÉMISSION DE L'ÉLUE OCCUPANT LE SIÈGE # 3 ;
 - 5.3. AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL 8788-124 APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2025 (QUAI ET DESCENTE BATEAU LAC ABITIBI) ;
 - 5.4. TIRAGE AU PROFIT DE BESOIN D'AIDE 24 – 7 ;
 - 5.5. RÉSILIATION DU PROTOCOLE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE DU TRINEAU D'ÉVACUATION MÉDICALE ;
6. URBANISME ;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS ;
 - 7.1. RÉATTRIBUTION DES DOSSIERS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS(ES) SUITE À LA DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE AU SIÈGE # 3 ET À LA NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU SIÈGE # 2 ;
 - 7.2. DÉFI IAMGOLD – DEMANDE DROIT DE PASSAGE ;

8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER ;
9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL ;
10. PÉRIODE D'INFORMATION ;
11. SÉCURITÉ INCENDIE ;
 - 11.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE INCENDIE ;
 - 11.2 DEMANDE DE PERMIS AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX POUR LES FEUX VERTS CLIGNOTANTS ;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE ;
 - 12.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES ;
13. HYGIÈNE DU MILIEU ;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS ;
 - 14.1. BAIL D'ACCÈS PUBLIC SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT (QUAI DU VILLAGE) PORTANT LE NUMÉRO 2024-222 ;
 - 14.2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 476 600\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 MARS 2025 ;
 - 14.3. RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT- RÉSEAU BIBLIO ATNQ ;
 - 14.4. OFFRES DE SERVICE POUR LE PLAN D'INTERVENTION ;
 - 14.5. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS ;
15. EMPLOYÉS ;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS ;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ;
18. SUJETS DIVERS (VARIA) ;
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Dominique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté tout en laissant le point des questions diverses ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

2.1. Résolution no 25-03-29

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit accepté avec les modifications suivantes apportées à la page 1 à la section présence et à la page 7, au point 14.1, le texte suivant a été ajouté : « *ainsi que ceux pour l'année 2024* » tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1. Lettre de planification de l'audit au 31 décembre 2024 ;
 - 5.2. Démission de l'élue occupant le siège # 3 ;
 - 5.3. Avis de non-renouvellement du bail 8788-124 après le 30 septembre 2025 (quai et descente bateau Lac Abitibi) ;
 - 5.4. Tirage au profit de Besoin d'Aide 24 – 7 ;
 - 5.5. Résiliation du protocole concernant l'entreposage du traineau d'évacuation médicale ;
-

6. URBANISME

Lors d'une réunion du CCU ayant eu lieu le 19 février 2025, une demande d'enlever une servitude a fait l'objet d'un avis public le 26 février 2025.

7. DEMANDES ET AUTORISATIONS

- 7.1. Réattribution des dossiers et des responsabilités des élus(es) suite à la démission de la conseillère au siège # 3 et à la nomination d'une conseillère au siège # 2
Résolution no 25-03-30

CONSIDÉRANT que l'élue occupant le siège # 3 a remis sa démission le 4 février 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle élue au siège # 2 a été nommée le 2 février 2025 ;

CONSIDERANT que le conseil doit redistribuer les dossiers suivants : Comité consultatif d'urbanisme, Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, Comité de démolition, Politique familiale MADA et Transport adapté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE la nouvelle répartition des dossiers et responsabilités des élus(es) soit répartie ainsi :

Dossiers et responsabilités des élus(es)	Responsable
Comité aréna Rogatien Vachon	Josée / Sabrina
Comité bibliothèque	Josée
Comité centième de Palmarolle	Véronique
Comité consultatif d'urbanisme	Éric / Dominique
Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	Dominique / Josée
Comité de démolition	Dominique / Éric / Josée
Comité des Finances	Tous les conseillers
Comité Jeunesse de Palmarolle	Sabrina
Comité MAE	Véronique et Sabrina
Politique familiale MADA	Sabrina / Dominique
Comité sécurité civile et publique	
Service incendie	Éric
Comité de travail	Tous les conseillers
Infrastructures	Josée
Lots intra municipaux, environnement et développement du territoire	Éric
OH Lac Abitibi	Sabrina
Réseau d'eau potable, d'eaux usées et travaux publics	Éric
Transport adapté	Dominique
Comité ressources humaines	Tous les conseillers

À noter que la mairesse peut siéger automatiquement sur tous les comités.

Défi lamgold – Demande droit de passage

7.2. *Résolution no 25-03-31*

ATTENDU que la 17^e édition du Défi lamgold se tiendra le samedi le 7 juin 2025 ;

ATTENDU que les participants et organisateurs passeront par Palmarolle durant le défi ;

ATTENDU que l'organisation du Défi demande la collaboration de la Municipalité de Palmarolle pour autoriser l'accès routier et l'accès à l'aréna pour utiliser les salles de bain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Dominique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'accès routier sur le territoire de Palmarolle, pour la 17^e édition du Défi lamgold qui se tiendra le 7 juin 2025 ;

QU'il autorise l'accès à l'aréna Rogatien Vachon pour l'utilisation des salles de bain par les participants et les organisateurs du Défi lamgold.

8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER
Résolution no 25-03-32

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal, la Municipalité de Palmarolle a instauré un règlement de gestion contractuelle par la résolution numéro 22-07-183 le 13 juillet 2022 ;

ATTENDU que le règlement 337 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 13 juillet 2022 ;

ATTENDU que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire ;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le greffier-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer par le comité de finances.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 28 février 2025 excluant les montants en attente, présentés par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de 59 559,12 \$;

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total 51 516,61 \$;

QUE la liste des salaires versés, au 28 février 2025, présentés par le directeur général, monsieur Gilles Cossette, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de 34 232,93 \$.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Cossette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE D'INFORMATION

11. SÉCURITÉ INCENDIE

Adoption du rapport annuel 2024 du Service Incendie

11.1. Résolution 25-03-33

ATTENDU que le rapport annuel du service Incendie a été complété par le chef-pompier M. Réal Asselin et le chef-pompier adjoint M. Sylvain Thibodeau ;

ATTENDU que les actions réalisées en vertu du schéma de couverture de risque ont été identifiées mais que certaines actions sont incomplètes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Dominique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 du Service de Sécurité Incendie et qu'il soit transmis à M. Gauthier de la MRCAO, pour fins de compilations ;

QUE la municipalité de Palmarolle s'engage à faire progresser certaines actions non réalisées, notamment :

- Procéder à l'inspection des risques selon les fréquences déterminées au schéma, et conformément au programme sur l'inspection de tous les risques ;
- Se conformer au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal sur la formation des officiers et des pompiers afin que ces derniers puissent accomplir leurs tâches lors d'un incendie de bâtiment.

Demande de permis au MTQ pour l'installation de panneaux pour les feux verts clignotants

11.2. *Résolution 25-03-34*

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, *par résolution no 24-12-397*, l'utilisation de feu vert clignotant sur un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, par les pompiers lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU que cette autorisation permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur le lieu de l'incendie lors d'un appel ;

ATTENDU que, pour que ces déplacements soient sécuritaires, il serait préférable qu'une signalisation appropriée soit installée aux entrées principales de la municipalité par l'installation de panneaux pour les feux verts clignotants ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate M. Réal Asselin, directeur du service de sécurité incendie ou M. Sylvain Thibodeau, directeur-adjoint du service de sécurité incendie pour faire la demande de permis au MTQ pour l'installation de panneaux indicatifs des feux verts clignotants et signer toute entente relative à ce permis.

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien des routes locales

12.1. *Résolution no 25-03-35*

ATTENDU que le *ministère des Transports du Québec* a versé une compensation de cent-trente-cinq-mille-huit-cent-vingt-huit dollars (135 828\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU qu'un auditeur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes, comme indiqué à la page S51 de l'état financier audité par *Daniel Tétreault CPA, auditeur CA* sera présenté dans les délais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Palmarolle informe le *ministère des Transports du Québec* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier*.

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Bail d'accès public sur le domaine hydrique de l'État (Quai du village) portant le numéro 2024-222

14.1. Résolution no 25-03-36

ATTENDU qu'une demande d'octroi d'un nouveau bail a été fait le 11 octobre 2024, visant à régulariser la présence d'un remblai, d'un quai sur base de béton, d'une rampe de mise à l'eau, d'un bloc d'ancrage, d'un quai flottant avec passerelle sur le lit de la rivière Dagenais ;

ATTENDU que ce bail numéro 2024-222 remplace l'ancien bail portant le numéro 9899-83 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Aubin, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau ;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilles Cossette, directeur général, greffier trésorier et/ou Madame Kathleen Asselin, directrice générale, greffière trésorière adjointe à signer le bail portant le numéro 2024-222.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 476 600\$ qui sera réalisé le 10 mars 2025

14.2. Résolution no 25-03-37

ATTENDU que cet emprunt était pour financer le remplacement du système de réfrigération et l'installation d'un système de récupération de chaleur à l'aréna en 2019 ;

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Palmarolle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 476 600 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
310	476 600 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 310, la Municipalité de Palmarolle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Éric Matte et unanimement résolu et adopté :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mars 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	24 200 \$	
2027.	25 000 \$	
2028.	26 100 \$	
2029.	27 000 \$	
2030.	28 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	346 300 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 310 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Reconnaissance du bénévolat - Réseau BIBLIO ATNQ

14.3. Résolution no 25-03-38

ATTENDU que le Réseau BIBLIO ATNQ et les municipalités ont l'opportunité d'exprimer leur reconnaissance envers les bénévoles qui assurent le rayonnement de leur bibliothèque locale ;

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle compte une bénévole émérite au sein de sa bibliothèque municipale, cumulant 20 ans de service actif :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une contribution de 50\$, partagée à parts égales entre le réseau Biblio et la municipalité, pour reconnaître l'apport de Mme Sylvie Girard à la bibliothèque de Palmarolle au cours des 20 dernières années.

Offres de service pour le plan d'intervention

14.4. Résolution no 25-03-39

ATTENDU que la municipalité désire obtenir des offres de service pour la réalisation du plan d'intervention sur les infrastructures municipales ;

ATTENDU que ce plan d'intervention doit être réalisé en respectant les exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées émis en novembre 2013 par le MAMH et son complément ;

ATTENDU que ce plan d'intervention sera payé entièrement par la subvention TECQ 2024-2028 (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) ;

ATTENDU que la municipalité a invité 5 firmes d'ingénieur et la Fédération Québécoise des municipalités à déposer une offre de service pour le plan d'intervention ;

ATTENDU que 2 offres ont été reçues comme suit :

Firme d'ingénierie	Commentaires	Prix avant taxes	Taxes non remboursables	Total
STANTEC	Prix ne comprend pas l'inspection des conduites d'égouts et chaussés	31 500,00 \$	1 571,06 \$	33 071,06 \$
BCI	Ne sont pas en mesure de répondre à ce type de mandat		S/O	S/O
CIMA	Aucune réponse		S/O	S/O
NORINFRA	Aucune réponse		S/O	S/O
FQM	Prix ne comprend pas l'inspection des conduites d'égouts et chaussées	50 000,00 \$	2 493,75 \$	52 493,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Matte, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme d'ingénieur Stantec pour établir le plan d'intervention à l'exception de l'inspection du réseau d'égouts et chaussés, s'il y a lieu, qui sera fait par un entrepreneur indépendant.

Déclarations des intérêts pécuniers

14.5. Résolution no 25-03-40

Il est proposé par la conseillère Dominique Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal a pris connaissance des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil soumis par monsieur Gilles Cossette, directeur général, greffier-trésorier.

15. EMPLOYÉS

16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

18. SUJETS DIVERS (VARIA)

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 25-03-41

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 02 minutes.

La présidente d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Gilles Cossette
Directeur général /
Greffier-trésorier